

[Etude régionale Altares « Défaillances et sauvegardes d'entreprises : 4<sup>e</sup> trimestre et bilan 2023 »]

## Provence-Alpes-Côte-d'Azur : 5 947 défaillances d'entreprises en 2023

La région se rapproche de son niveau de défauts de 2017

« Bien au-delà des « rattrapages » post Covid, les défaillances liées à la conjoncture ultra tendue s'accélèrent »

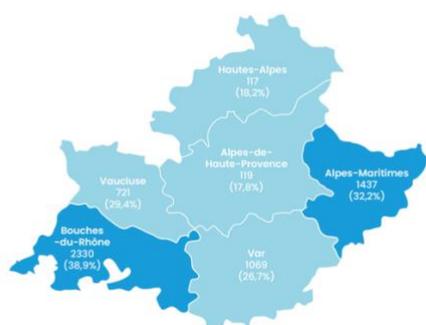
Marseille, le 8e février 2024 | Le groupe Altares – expert historique et référent de l'information sur les entreprises - dévoile aujourd'hui les chiffres des défaillances d'entreprises en Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour l'année 2023. Avec 5947 procédures ouvertes en 2023, le nombre de défaillances est en augmentation de 32 % par rapport à 2022. Un taux encore très élevé après la hausse historique (+38 %) de 2022. La région enregistre une tendance proche de celle observée en France qui avec 57 729 procédures ouvertes, enregistre une augmentation de 36 % par rapport à 2022.

Les TPE sont naturellement les plus nombreuses mais les PME régionales sont très exposées.

Au regard du contexte inédit de « permacrise » dans lequel les entreprises naviguent depuis 4 ans, les seuils de défaillances, s'ils sont élevés, ne sont pas une surprise.

### De fortes disparités locales se manifestent.

Évolution des défaillances d'entreprises en 2023 / 2022  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Quatre redressements ou liquidations judiciaires sur dix prononcés en Provence-Alpes-Côte-d'Azur l'ont été sur des entreprises des **Bouches-du-Rhône**. 2 330 entreprises de ce département ont fait défaut en 2023, c'est 39% de plus qu'en 2022.

Les **Alpes-Maritimes** (+32%) sont en ligne avec la tendance régionale. Le département compte 1 437 défauts, un nombre proche de celui constaté juste avant crise Covid en 2019 (1 410).

Les autres départements enregistrent une tendance inférieure à la moyenne régionale.

Le **Vaucluse** tombe juste sous 30% (721 ; +29%) en 2023 après une année 2022 déjà très compliquée. En effet, près de 560 cessations de paiement avaient été constatées en 2022, un nombre en augmentation alors de 50%.

C'est également le cas du **Var** en dégradation de 27 % (1 069) après avoir dérapé de +50% en 2022.

Dans les deux autres départements, les **Hautes-Alpes** et les **Alpes-de-Haute-Provence**, la hausse tombe à +18% pour un peu moins de 120 cessations de paiement. Les Alpes-de-Haute-Provence avaient accusé une très forte dégradation en 2022 (+135%).

**Thierry Millon, directeur des études de la société Altares** : « **Après une phase de rattrapage** d'une partie des entreprises tenues à flot grâce aux mesures d'accompagnement mises en place depuis la crise Covid, nous amorçons désormais **une nouvelle phase, plus structurelle**, davantage liée aux insuffisances financières des entreprises qui doivent naviguer dans un environnement économique extraordinairement tendu. Certes les assignations ont repris fortement mais toutes les procédures ne sont pas ouvertes à l'initiative des URSSAF. Activité en berne, niveau d'inflation encore élevé, taux d'intérêt toujours hauts, consommation qui flanche, forment un **dangereux cocktail pour des entreprises** aux trésoreries épuisées après une succession de crises. Les PME et ETI **ne sont pas épargnées**, transférant ainsi potentiellement le risque vers leurs fournisseurs et sous-traitants. 390 entreprises d'au moins 10 salariés ont défailli en 2023, c'est 50% de plus qu'en 2022 et un nombre au plus haut sur dix ans »

### Un volume des défaillances conforme aux prévisions

Avec **5 947 procédures enregistrées**, le volume des défaillances renoue avec les niveaux observés en 2017 (6 144). Une situation conforme aux prévisions. La hausse sur un an (+32%) est moins forte que celle exceptionnelle de 2022 (+ 38 %), mais reste toutefois la deuxième plus rapide de l'histoire, loin devant les +13% de 2004 et +12% de 2009.

#### Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par année

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023/2022
Sauvegardes	196	189	170	187	171	144	102	80	127	154	<b>21,3%</b>
Redressements ou Liquidations judiciaires directes	6287	6381	5821	5957	5147	5223	3406	3179	4366	5793	<b>32,7%</b>
<b>Total défaillances</b>	<b>6 483</b>	<b>6 570</b>	<b>5 991</b>	<b>6 144</b>	<b>5 318</b>	<b>5 367</b>	<b>3 508</b>	<b>3 259</b>	<b>4 493</b>	<b>5 947</b>	<b>32,4%</b>
Dont PME - ETI	355	305	267	249	236	235	169	167	260	390	<b>50,0%</b>

**L'augmentation des défauts de plus gros employeurs menace davantage d'emplois : 18 000 emplois ont été menacés en 2023 contre 12 600 en 2022.**

En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, **les TPE concentrent l'essentiel des défaillances (93 %)**, et donnent donc le ton régional. Plus de 5 400 entreprises de moins de 10 salariés ont défailli en 2023, un nombre en augmentation de 32 %

Pour les **PME**, la **tendance est également soutenue**, tout particulièrement chez celles comptant **plus de 50 salariés**, avec **31 jugements** en redressement ou liquidation directe, soit une **hausse de 182 % sur un an**. Le nombre de cessations de paiement de **PME de moins de 50 salariés et plus** augmente de 44% avec 359 procédures.

390 cessations de paiement de PME (plus de 10 salariés) ont ainsi été enregistrées en 2023, un nombre au plus haut sur les dix dernières années.

Dans ces conditions, le nombre d'emplois menacés par ces défaillances dérape très rapidement. Ces dernières représentent 18 000 emplois contre 12 600 en 2022.

## Les défaillances d'entreprises accélèrent dans la construction



### CONSTRUCTION

Le secteur de la construction concentre **le quart des cessations de paiement** et compte désormais près de 1 500 défauts (1486 ; +34%) dont 1280 **dans les seules activités du bâtiment**. Dans le gros œuvre, le nombre de défauts de la construction de **maisons individuelles** augmente de 22% (73). La **maçonnerie générale** accuse une dégradation plus forte de + 53% (477 défauts). Dans le second œuvre, la sinistralité augmente très vite dans les de **travaux d'installation électrique** (107 ; +67%), **de revêtement des sols et des murs** (48 ; +66%) ou de **peinture et vitrerie** (123 ; +62%).

Dans **l'immobilier**, le nombre de cessations de paiement augmente de 38% pour les **agences** (84) un taux bien inférieur à celui généralement observé dans les autres régions **(+117% en France)**.



### COMMERCE

Le commerce compte 1 210 défauts, un nombre en hausse de +22 %.

Dans le **commerce de détail** qui concentre plus de 730 procédures, la dégradation est plus sensible (731 ; +33%). Dans le **commerce d'habillement** l'augmentation est forte (83 ; +41%) mais la hausse est beaucoup plus lourde pour les **épiceries** (77 ; +67%) et le **meuble** (29 ; +93%).



### SERVICES

Près de 770 sociétés de **services aux entreprises** (768) se sont trouvées en cessation de paiement en 2023, un nombre qui augmente de seulement 27%. Si les activités de **conseil en communication** tentent de résister (95 ; +22%), c'est plus difficile pour celles du **nettoyage courant des bâtiments** (64 ; +45%), **de sécurité privée** (78 ; +48%) **ou d'architecture** (27 ; +80%).

Pour les **services aux particuliers**, les tendances avaient été très lourdes en 2022 pour les **coiffeurs et soins de beauté** (154 ; +88 %) ; en 2023, la situation se détend avec une hausse tombée sous 20% (+19%) pour 184 défauts.



### INDUSTRIE

L'**industrie**, avec près de 370 redressements ou liquidations judiciaires, est à la peine (+58%), portée par les activités de **manufacture** (214 ; + 67%) plus que par **l'agroalimentaire** (155 ; +48%). 16 **imprimeries de labeur** étaient en cessation de paiement en 2023, c'est deux fois plus qu'en 2022.

Le secteur agroalimentaire est porté par la **boulangerie** qui à elle seule compte 95 défauts (+ 46%).



### TRANSPORTS

219 **transporteurs** ont déposé le bilan en 2023 soit une hausse de 39%. La tendance est plus défavorable dans le **transport routier de fret interurbain**, qui compte 69 défaillances (+82%), que dans celui de **proximité** (71 ; +27%).



### RESTAURATION

Plus de 720 établissements de **restauration** ont défailli en 2023 (+48%). Le rythme ralentit pour la **restauration traditionnelle** (393 ; + 27%) mais reste fort pour la **restauration rapide** (327 ; +86%). Les **débites de boissons** (109 ; + 68 %) présentent une tendance plus sévère que celle de la restauration, l'**hébergement** résiste beaucoup mieux (38 ; +6 %).



### AGRICULTURE

L'**agriculture** contient la hausse des défauts juste sous 11%. Si l'**élevage** est dans le vert (18 ; -5%), la culture est en revanche mal orientée, en particulier pour les **maraichers** (31 ; +63%)

## 2024 démarre sans dynamique...

**Thierry Millon conclut :** « En ce début d'année 2024 l'incertitude gagne du terrain. Dans un contexte de croissance poussive, le levier finance est un moteur qui risque de manquer encore à de nombreuses entreprises pour leur permettre de répondre aux enjeux de transition écologique, Ressources Humaines et bien évidemment business. En dépit des crises successives qui s'enchainent depuis le début de la décennie, l'économie réelle tient mais les trésoreries des entreprises sont mises à mal. Le mur des faillites redouté depuis trois ans est moins que jamais envisagé, néanmoins, il est fondamental de se prémunir du risque de défaut de ses clients comme de ses fournisseurs stratégiques. Si les TPE sont les plus nombreuses à défaillir, 2023 a confirmé que les partenaires commerciaux PME et ETI sont, et devraient rester, également très exposés au risque. »

**L'étude complète « Défaillances et sauvegardes d'entreprises – bilan 2023 » est disponible en ligne en cliquant [ici](#)**

**Méthodologie** | Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou Judiciaire (ex TGI - TI)

**Glossaire** | La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Cela concerne aussi les ouvertures après résolution du plan de redressement. En revanche, les statistiques de défaillances ne considèrent ni les procédures amiables (mandat adhoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

**À propos d'Altares** - [www.altares.com](http://www.altares.com) - <http://blog.altares.com/>

Altares est l'expert de la donnée d'entreprise, créateur de solutions de pilotage et d'indicateurs de la santé économique et extra-financière des entreprises et des organismes publics, au sein de leur écosystème. Grâce à ses outils et ses informations, Altares aide les responsables des structures privées et publiques, de toute taille et de tout secteur d'activité, à prendre sereinement des décisions éclairées. Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations sur les entreprises, Altares s'appuie sur une base de données mondiale de plus de 500 millions d'entités légales (dont 11 millions en France) pour aider les acteurs économiques à se développer durablement, en intégrant, entre autres, les enjeux essentiels de conformité et de RSE.

**Altares**

Thierry Millon – Directeur des études Altares  
[thierry.millon@altares.com](mailto:thierry.millon@altares.com) | 04 72 65 15 51

**Agence CorioLink**

Urielle Dutartre  
[urielle.dutartre@coriolink.com](mailto:urielle.dutartre@coriolink.com) | 06 62 82 71 62